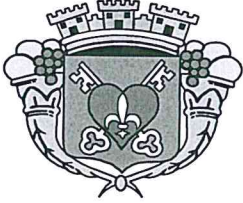


DEPARTEMENT DU VAR



MAIRIE DE CUERS

B.P. 37

Code Postal 83390

☎ 04 94 13 50 70

Fax 04 94 13 52 72

Cuers, le 4 avril 2017

Gilbert PERUGINI
Maire

SERVICE URBANISME

N/Réf. : GP/MO

COMMUNIQUE DE PRESSE

ABROGATIONS DE PROGRAMMES D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

Par délibérations n° 2017/03-29/20 , n°2017/03-29/21 , n°2017/03-29/22 , n°2017/03-29/23 et n°2017/03-29/24 du 23 mars 2017, reçues par la Préfecture du Var le 29 mars 2017, le Conseil Municipal de Cuers a décidé : d'une part, d'abroger les Programmes d'Aménagement d'Ensemble dénommés : PAE des Bousquets, PAE du Puy, PAE des Couestes, PAE de la Pouverine et PAE des Défens, et d'autre part, de rétablir le régime de droit commun dans ces secteurs afin que la Taxe d'Aménagement et la Participation Financière à l'Assainissement Collectif soient applicables.

